

Le tableau 21 indique qu'en 1961 il y avait une plus forte proportion de ménages d'une et de deux personnes que dix ans plus tôt, et une proportion correspondante plus faible de ménages de grande taille.

21.—Ménages classés suivant le nombre de personnes, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Personnes par ménage	Ménages			Pourcentage du total		
	1951 ¹	1956	1961	1951	1956	1961
1 personne.....	252,436	308,613	424,750	7.4	7.9	9.3
2 personnes.....	711,110	859,109	1,012,068	20.9	21.9	22.2
3 ".....	688,025	739,390	809,182	20.2	18.8	17.8
4 ".....	645,512	742,363	836,912	18.9	18.9	18.4
5 ".....	439,873	513,821	604,261	12.9	13.1	13.3
6 ".....	268,238	314,040	372,914	7.9	8.0	8.2
7 ".....	158,900	180,603	209,247	4.7	4.6	4.6
8-9 ".....	154,540	169,723	189,447	4.5	4.3	4.2
10 personnes et plus.....	90,650	95,984	95,955	2.7	2.4	2.1
Total, ménages.....	3,409,284	3,923,646	4,554,736	100.0	100.0	100.0
Moyenne de personnes par ménage.....	4.0	3.9	3.9

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

Le tableau 22 donne deux classifications des ménages: la première, suivant le nombre de familles* qui les composent. Bien que la proportion de ménages d'une famille soit demeurée relativement stable depuis 1951, celle des ménages de deux familles et plus a fléchi de façon assez marquée de 6.7 p. 100 en 1951 à 3.7 p. 100 en 1961, ce qui indique peut-être une amélioration de la situation du logement. La proportion de ménages sans famille a légèrement augmenté au cours des dix ans, soit de 11.3 à 13.3 p. 100.

La seconde classification se fonde sur le nombre de chambreurs. Le pourcentage des ménages avec chambreurs a continué de baisser, mais beaucoup plus lentement de 1956 à 1961 que durant les cinq années précédentes.

* La famille, aux fins du recensement, se compose du mari et de la femme (avec ou sans enfants non encore mariés) ou de l'un des deux avec un ou plusieurs enfants non encore mariés, et demeurant ensemble dans le même logement. Les enfants adoptifs et les beaux-fils et belles-filles sont considérés comme les enfants propres, et, de fait, aux termes du recensement, une famille peut se composer d'un homme ou d'une femme demeurant avec un enfant en tutelle ou pupille de moins de 21 ans.

22.—Ménages classés suivant le nombre de familles et le nombre de chambreurs, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Famille ou chambreur	1951		1956		1961	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Ménages						
Sans famille.....	385,010	11.3	459,420	11.7	605,801	13.3
1 famille.....	2,794,860	82.0	3,259,499	83.1	3,780,992	83.0
2 familles et plus.....	229,425	6.7	204,727	5.2	167,943	3.6
Sans chambreur.....	3,081,085	90.4	3,610,238	92.0	4,210,953	92.4
1 chambreur.....	171,310	5.0	162,067	4.1	207,518	4.6
2 chambreurs.....	73,480	2.2	68,950	1.8	67,237	1.4
3 chambreurs et plus.....	83,420	2.4	82,391	2.1	69,028	1.5